F Bᶠᶜ 2 12042
Case FRC 17275

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DE

J. P. F. DUPLANTIER,

Député du département de la Gironde,

Sur la célébration de la Fête du 10 août.

Séance du 16 thermidor an 6.

Citoyens Représentans,

Il approche l'auguſte anniverſaire de la deſtruction du trône, époque glorieuſe & chère aux cœurs républicains; il approche l'anniverſaire du 10 août, qu'on s'efforçoit nagueres

THE NEWBERRY LIBRARY

de rendre témoin de la réſurrection de la tyrannie, qu'il a pour toujours abattue. Vous en parler aujourd'hui, & provoquer un arrêté ſolemnel, qui ſera connu, avant ſa célébration, de toute la République, c'eſt donner la meſure de votre attachement aux principes de la conſtitution, & faire connoître que les confidens des rois, chaſſés du temple de la Liberté par la loi du 19 fructidor, ont fait place aux véritables délégués du peuple.

Si le 14 juillet permit aux repréſentans du peuple français, citoyens collègues, de tracer les premiers linéamens de ſa liberté, le 10 août éloigna ſeul des élémens conſtitutifs de la République ces parties hétérogènes dont la réviſion avoit formé un alliage impur au profit de la tyrannie. Ce jour mémorable fut le vrai complément de la révolution ; car, en détruiſant tous les hochets de la royauté, il révéla au peuple le ſecret de ſa puiſſance. C'eſt en vain que de toutes parts les amis des rois accourent en foule auprès du trône cimenté par quatorze ſiècles d'oppreſſion; c'eſt en vain que tous les auxiliaires du deſpotiſme lui forment un triple rempart ; c'eſt en vain que la ſéduction, la perfidie & la fureur accroiſſent la force de nos ennemis, les amans de la République ont prononcé : ils ſe préſentent ; & le ſceptre eſt briſé. La ſtatue de la liberté s'élève en un inſtant ſur les débris du trône ; & la haine de la royauté, ce ſentiment précieux qui fut le puiſſant mobile de la grandeur romaine, donne à toutes les ames cette impulſion ſublime qui a enchaîné depuis par-tout la victoire aux drapeaux de la liberté.

O journée immortelle du 10 août, tu attireras toujours d'une manière diſtinguée l'hommage des hommes libres !

Citoyens repréſentans, vous rappeler cette brillante époque de notre révolution, c'eſt exciter dans vos ames les plus douces ſenſations. Ce jour qui rompit la chaîne des forfaits des rois, & qui déjoua la conſpiration impie qui alloit appeler ſur cette terre libre toutes les calamités

de la Pologne infortunée ; ce jour qui donna naiſſance aux triomphes de Valmy & de Jemmapes, ces dignes précurſeurs de la gloire d'une nation que ſes brillans ſuccès ont élevée au niveau des peuples les plus illuſtres ; ce jour qui ſonna le tocſin contre le deſpotiſme, ce fléau de la nature humaine, doit être célébré dignement dans cette enceinte, qui nous offre l'avantage inappréciable de réunir la plupart de ceux qui portèrent les premiers coups au tyran & à la tyrannie. Nos chants vous ſeront propices, malheureuſes victimes, que l'oppreſſeur des îles britanniques entaſſe dans les ſombres cachots de ſes funèbres baſtilles, pour vous immoler ſur les échafauds de la terreur royale ! Le génie de la liberté triomphera de tous les efforts des monſtres qui vous déciment dans les convulſions de leur rage, & bientôt vous briſerez vos fers ſur la tombe de vos bourreaux !

Je propoſe en conſéquence l'arrêté ſuivaut :

PROJET D'ARRÊTÉ.

Le Conſeil des Cinq-Cents, conſidérant que le jour où le trône fut renverſé eſt l'une des époques les plus glorieuſes de la révolution ;

Conſidérant que les repréſentans de la nation doivent célébrer avec pompe cet anniverſaire de l'affranchiſſement du peuple français, & de l'extinction de la tyrannie royale, conſacré d'une manière ſollemnelle par la loi du 8 thermidor an 4.

Arrête :

Article premier.

Le 23 de ce mois, le Conſeil des Cinq-Cents célébrera dans ſon ſein la fête de l'anniverſaire du 10 août.

190

I I.

Le préſident prononcera un diſcours analogue à la fête.

I I I.

La commiſſion des inſpecteurs de la ſalle eſt chargée des détails de la célébration de ce jour mémorable.

I V.

Le préſent arrêté ſera communiqué au Conſeil des Anciens, & porté par un meſſager d'état.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 6.